

**DECRET N° 2016** -631 du 12 octobre 2016  
portant relèvement de fonction et  
abrogation de décrets de nomination à  
l'Autorité de Régulation des  
Communications Electroniques et de la  
Poste.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n°2010-05 du 03 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
- Vu** la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Vu** le décret n°605 du 28 septembre 2016 portant relèvement de fonction des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;

Considérant les conclusions du rapport à mi-parcours de la mission d'audit de l'organisation et de la gestion financière de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste(ARCEP) ;

Considérant les irrégularités et fautes graves constatées dans l'organisation et la gestion financière par la mission d'audit ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les membres de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste et le Secrétaire Exécutif sont relevés de leur fonction.

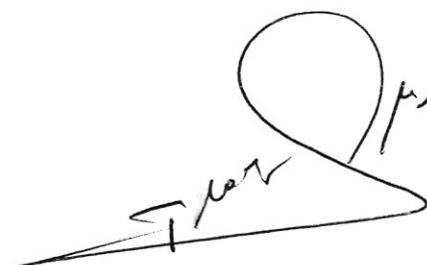
**Article 2 :** Les décrets n°2014-561 du 24 septembre 2014 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste, n°2014-562 du 24 septembre 2014 portant nomination au Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication et n°2015-633 du 11 décembre 2015 portant nomination en qualité de Conseiller à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste au Bénin sont abrogés dans leurs dispositions relatives à la nomination à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP).

**Article 3 :** Le décret n°2014-562 du 24 septembre 2014 reste en vigueur seulement dans ses dispositions, concernant la nomination à l'Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication (ABETIC).

**Article 4 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 octobre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
de la Présidence de la République,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**

Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Economie Numérique  
et de la Communication,



**Rfiatou MONROU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 2 ; CC 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; HCJ 02 ; MESGPR : 2 MEF 02 ; MENC 02 ; AUTRES  
MINISTERES 18 ; SGG 4 ; INTERESSES 13 : JORB 1.